



Des relevés de fonds distincts améliorés

Des renseignements plus détaillés grâce aux nouveaux relevés des polices de fonds distincts

Les raisons de recommander les polices de fonds distincts sont indéniables – pour les caractéristiques telles que les garanties applicables à l'échéance, à la prestation de décès et au revenu. Les fonds distincts de la Canada-Vie prévoient également des options de revalorisation et de rééquilibrage. Ces caractéristiques et options sont désormais mieux détaillées sur les relevés, permettant ainsi aux clients de constater la valeur des produits qu'ils ont souscrits et des conseils qu'ils reçoivent.

Des renseignements plus détaillés aident les clients qui ont souscrit des fonds distincts lancés en octobre 2009 à comprendre les produits et leurs caractéristiques, les arrangements qu'ils ont pris et leur fonctionnement. Vous et vos clients pouvez comparer les transactions sur les confirmations avec les sommaires des relevés, ce qui permet d'assurer une plus grande cohérence entre ces renseignements et d'autres renseignements qui vous sont communiqués par la Canada-Vie.

- Ces exemples d'images sont représentatifs, bien que la présentation puisse différer légèrement de celle qui se trouvera dans les nouveaux relevés.
- Cet exemple peut paraître long, mais certaines sections ne figureront pas dans les relevés de tous les clients et d'autres sections comporteront une numérotation différente – cela dépendra des caractéristiques des produits qui ont été choisies et des arrangements qui ont été pris par les clients.
- Les relevés des clients qui détiennent des fonds de la série privilégiée contiennent plus de couleurs que nos autres relevés, ce qui les rend plus distinctifs et représentatifs de la valeur des polices des clients aisés.

Aperçu de la police

Propriétaire de la police	PRÉNOM NOM DE FAMILLE
Rentier	PRÉNOM NOM DE FAMILLE
Numéro de police	0000000-0
Type de police	Fonds de revenu viager
Territoire de compétence	Québec
Niveau de garantie	Garantie applicable à l'échéance de 75 % Garantie applicable à la prestation de décès de 75 %

Bon nombre de clients s'intéressent surtout aux renseignements de base de leur police. Cette section fournit une liste sommaire des options et des niveaux de garantie choisis.

Variation de la valeur de vos placements pour la période visée par le relevé

Valeur au 1 ^{er} jan 2013		999 999 999,99 \$
Plus les sommes investies ou transférées dans vos comptes	+	999 999 999,99 \$
Moins les sommes retirées ou transférées de vos comptes	-	999 999 999,99 \$
Moins les frais	-	999 999 999,99 \$
Moins la variation de la valeur de vos placements	-	999 999 999,99 \$
Valeur au 30 juin 2013		999 999 999,99 \$

Si vous souhaitez discuter des rendements pour la période avec les clients, la section sur la variation de la valeur des placements offre le meilleur coup d'œil sur le rendement d'une police depuis le dernier relevé. En effet, cette section constitue un instantané des effets des gains et des pertes du marché ainsi que des frais sur la valeur de leurs placements, de manière à assurer la transparence et la facilité de compréhension de nos relevés, dès la première page.

- **Frais indiqués séparément** – Les frais associés aux polices des clients sont comptabilisés et indiqués dans le calcul de la valeur de la police. La nouvelle ligne « Moins les frais » fournit le total des frais tels que les frais d'acquisition, les frais de rachat, les frais de revalorisation des garanties applicables à l'échéance et la prestation de décès ainsi que les frais applicables à la garantie de revenu viager. Ce total comprend également les frais de gestion de placement et les frais de services-conseils et de gestion pour la série privilégiée 2, lesquels feront l'objet d'un résumé dans une autre section des relevés au 31 décembre pour les clients visés.
- **Suppression du diagramme à barres** – Afin de veiller à ce que tous les renseignements figurant sur les relevés soient toujours indiqués de façon à être bien compris par les clients, nous avons supprimé le diagramme à barres qui se trouvait sur les relevés pour les polices lancées depuis octobre 2009. Le diagramme n'offre pas un portrait intuitif du montant que le client verse et reçoit. Nous étudierons de nouveau le sujet du diagramme lorsque des approches plus cohérentes seront proposées dans l'industrie.

Garanties

Date de la garantie applicable à l'échéance	28 déc 2038
Montant de la garantie applicable à l'échéance	999 999 999,99 \$
Montant de la garantie applicable à la prestation de décès	999 999 999,99 \$

Les polices de fonds distincts sont assorties de garanties importantes dont fait état le relevé pour la première fois. Selon les options qu'ils ont choisies, les clients peuvent maintenant voir les renseignements relatifs à leurs garanties applicables à la prestation de décès et à l'échéance. Par ailleurs, s'ils ont souscrit l'option de garantie de revenu viager, ils peuvent voir la base que nous utilisons pour calculer le montant du revenu viager auquel ils ont droit. Ces renseignements mettent en valeur l'avantage concurrentiel des polices de fonds distincts.

Renseignements sur le régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Montant versé au cours des 60 premiers jours	999 999 999,99 \$
Montant versé pendant le reste de l'année	999 999 999,99 \$

Renseignements sur le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) de conjoint

Montant versé par votre conjoint au cours des 60 premiers jours	999 999 999,99 \$
Montant versé par votre conjoint au cours du reste de l'année	999 999 999,99 \$

Renseignements sur le compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

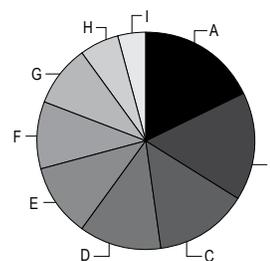
	Cumul annuel jusqu'à ce jour
Dépôts de prime	999 999 999,99 \$
Transferts entrants	999 999 999,99 \$
Transferts sortants	999 999 999,99 \$
Retraits	999 999 999,99 \$

En primeur, les relevés comportent un sommaire des transactions pour les titulaires d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI). À l'instar des renseignements que voient les clients en ce qui a trait aux cotisations au REER, les clients qui ont un CELI seront à même de voir les transactions pour l'année, ce qui les aidera à en faire le suivi et à ne pas dépasser le maximum permis par la loi.

Sommaire des valeurs de la police

Répartition des placements au 30 juin 2013

Catégorie de placement	Valeur marchande (en \$)	Pourcentage (%)
A – Trésorerie et équivalents de trésorerie	999 999 999,99	100,00
B – Revenu fixe	999 999 999,99	100,00
C – Équilibré	999 999 999,99	100,00
D – Actions canadiennes	999 999 999,99	100,00
E – Titres canadiens spécialisés	999 999 999,99	100,00
F – Actions nord-américaines	999 999 999,99	100,00
G – Actions étrangères	999 999 999,99	100,00
H – Titres étrangers spécialisés	999 999 999,99	100,00
I – Répartition de l'actif*	999 999 999,99	100,00
Total	999 999 999,99 \$	100,00 %



Les renseignements sur la répartition des placements en lien avec la répartition de l'actif continuent de servir à guider les discussions avec le client au sujet du caractère énergique ou prudent de son portefeuille de titres.

Avoirs dans la police de fonds distincts

La valeur indiquée ne reflète pas nécessairement le montant que vous recevriez si vous effectuiez un retrait. Des frais de retrait et des retenues d'impôt peuvent s'appliquer.

Catégorie de placement et nom du fonds	Valeur marchande au 1 ^{er} jan 2013 (\$)	Nombre d'unités au 30 juin 2013	x	Valeur unitaire au 30 juin 2013 (\$)	=	Valeur marchande au 30 juin 2013 (\$)
Actions étrangères						
Fonds d'actions internationales (Templeton) FAD	999 999 999,99	99,999.999		9 999,99		999 999 999,99
Fonds de croissance américain (AGF) FAD	999 999 999,99	99,999.999		9 999,99		999 999 999,99
Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London) AFA	999 999 999,99	99,999.999		9 999,99		999 999 999,99
Titres étrangers spécialisés						
Fonds d'actions Extrême-Orient (Mackenzie) AFA	999 999 999,99	99,999.999		9 999,99		999 999 999,99
Répartition de l'actif						
Fonds de répartition accéléré AFA	999 999 999,99	99,999.999		9 999,99		999 999 999,99
Valeur marchande totale de la police						999 999 999,99 \$

Pour discuter du rendement des fonds dans la police, cette section fait la ventilation des avoirs et montre comment la conjoncture a influé sur leur valeur. L'information est maintenant présentée en ordre alphabétique pour en faciliter la lecture.

Revalorisations

Garantie applicable à l'échéance

Vous avez bénéficié d'une revalorisation* de la garantie applicable à l'échéance le 18 jan 2013.

Date de la garantie applicable à l'échéance	18 jan 2025
Montant précédent de la garantie applicable à l'échéance	999 999 999,99 \$
Valeur courante de la garantie applicable à l'échéance après la revalorisation	999 999 999,99 \$

* Les revalorisations se produisent chaque année à l'anniversaire de police, soit le 18 jan. La dernière revalorisation sera effectuée à l'anniversaire de police, 15 ans avant la date de la garantie applicable à l'échéance. Lorsque la date de garantie applicable à l'échéance se situe exactement 15 ans après la date d'adhésion au fonds / l'anniversaire de police, une revalorisation pourrait se produire à la date de la garantie applicable à l'échéance.

Garantie applicable à la prestation de décès

Vous avez bénéficié d'une revalorisation* de la garantie applicable à la prestation de décès le 18 jan 2013.

Montant précédent de la garantie applicable à la prestation de décès	999 999 999,99 \$
Montant courant de la garantie applicable à la prestation de décès après la revalorisation	999 999 999,99 \$

* Les revalorisations se produisent chaque année le 1^{er} mai, jusqu'à la dernière année (inclusivement), précédant votre 70^e anniversaire. Si, à la date de revalorisation, la valeur marchande est supérieure au montant précédent de la garantie, celui-ci fera l'objet d'une revalorisation. Sinon, le montant précédent de la garantie ne changera pas.

Les revalorisations constituent une composante importante d'une police de fonds distincts, car elles aident les clients à se protéger contre les replis des marchés. De même, lorsque les marchés font bonne figure, les clients qui ont choisi l'option de revalorisation bénéficient d'une protection accrue advenant une baisse. Ce nouvel élément d'information permet d'attirer l'attention des clients sur toute revalorisation s'étant produite et leur rappelle la valeur d'une telle option. Nous indiquons le ou les montants de garantie précédents ainsi que le ou les montants de garantie courants (par suite d'une revalorisation), tant pour les garanties applicables à l'échéance que pour les garanties applicables à la prestation de décès.

Renseignements sur les transactions

Transactions de prélèvement automatique

Montant de chaque dépôt de prime	308,00 \$
Date de chaque dépôt de prime	8 ^e jour du mois
Montant de chaque dépôt de prime	150,00 \$
Date de chaque dépôt de prime	2 ^e jour du mois

Cette section ressemble à celle qui se trouvait dans les relevés précédents; elle contient des renseignements au sujet des transactions prévues, y compris les dates et les montants des dépôts de primes.

Versement de revenu planifié

Le cumul des versements de revenu planifiés de votre police se chiffre à 1 219,08 \$.
Des renseignements sur chaque versement de revenu planifié pour la période courante visée par le relevé figurent dans la section Renseignements sur les transactions.

Arrangement visant les versements de revenu pour 2013

Option de versement	Montant du revenu viager
Montant de chaque versement* (des frais peuvent s'appliquer)	406,37 \$
Date de chaque versement	29 ^e jour du mois

*Le montant peut varier en fonction des opérations effectuées au titre de votre police.

Le montant de chaque versement sera prélevé du ou des fonds distincts suivants :

Nom du fonds	Montant (\$)
Fonds équilibré (Bissett) AFA	406,37

Retrait planifié

Le cumul des retraits planifiés de votre police se chiffre à 425,71 \$. Des renseignements sur chaque retrait planifié pour la période courante visée par le relevé figurent dans la section Renseignements sur les transactions.

Arrangement visant les retraits pour 2013

Option de versement	Montant demandé
Montant de chaque retrait (des frais peuvent s'appliquer)	10,00 \$
Date de chaque retrait	1 ^{er} jour du mois

Le montant de chaque retrait sera déduit du ou des fonds distincts suivants :

Nom du fonds	Montant (\$)
Fonds d'obligations d'État (GIGWL) AFA	10,00 \$

Ce sommaire des versements de revenu planifiés permet aux clients de faire le suivi des arrangements qu'ils ont pris.

Les mêmes renseignements sont indiqués pour les retraits planifiés.

Sommaire des versements de revenu

Nous calculons le montant du versement annuel minimum prescrit par la loi au titre de votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) en tenant compte de la valeur de clôture de votre police au 31 décembre de l'exercice précédent, de votre âge et d'une formule établie par l'Agence du revenu du Canada.

Arrangements relatifs aux versements pour 2013

Option de versement actuelle	Montant du revenu viager
Versement annuel minimum prescrit par la loi	14 123,32 \$
Montant du revenu viager	14 320,79 \$
Montant de revenu annuel garanti *	14 320,79 \$
Versement annuel (des frais et des impôts peuvent s'appliquer)	4 382,30 \$
Montant de chaque versement	1 193,40 \$
Date de chaque versement	15 ^e jour du mois

*Le montant de revenu annuel garanti correspond au minimum prescrit par la loi ou au montant de revenu viager, selon le plus élevé des deux montants.

Chaque versement sera prélevé du ou des fonds distincts suivants :

Nom du fonds	Montant (\$)
Fonds Profil conservateur FAD	716,04
Fonds de revenu (Gestion des capitaux London)	477,36

Si le montant de votre versement dépasse le montant disponible au titre du fonds distinct choisi, le solde requis sera prélevé d'un autre fonds distinct, comme il est indiqué dans votre police.

Il est important que les clients qui tirent un revenu de leur police obtiennent un compte rendu des options de versement demandées et du montant du revenu et des retraits qui seront prélevés des fonds.

Les nouveaux relevés contiennent un sommaire des versements de revenu du client au cours de l'année (auxquels des frais et des impôts pourraient s'appliquer), ainsi que des futurs arrangements relatifs au revenu, y compris les fonds desquels nous effectuerons les retraits. Une mise en garde y figurera si le montant établi des versements annuels planifiés du client est plus élevé que le montant de revenu annuel garanti auquel il a droit, afin d'éviter tout retrait excédentaire.

Arrangements relatifs aux versements pour 2014

Option de versement actuelle	Montant maximum prescrit par la loi
Versement annuel minimum prescrit par la loi	6 466,24 \$
Versement annuel maximum prescrit par la loi	9 067,59 \$
Versement annuel (des frais et des impôts peuvent s'appliquer)	9 067,59 \$
Montant de chaque versement	755,63 \$
Date de chaque versement	11 ^e jour du mois

Chaque versement sera prélevé du ou des fonds distincts suivants :

Nom du fonds	Montant (\$)
Fonds de croissance modéré Mackenzie AFA	251,62
Fonds de revenu équilibré Mackenzie FADR	252,39
Fonds équilibré Mackenzie FADR	251,62

Si le montant de votre versement dépasse le montant disponible au titre du fonds distinct choisi, le solde requis sera prélevé d'un autre fonds distinct, comme il est indiqué dans votre police.

Sur les relevés de décembre, nous indiquerons les montants importants de fin d'exercice ainsi que tous les mêmes renseignements pour le prochain exercice. Ces données seront utiles aux clients et à leur conseiller à l'occasion des révisions annuelles.

Transferts automatiques entre polices

Montant du ou des transferts	4,55 \$
Date de chaque transfert	28 ^e jour du mois

Ce transfert est établi entre les polices et les fonds distincts suivants :

De la police n° 1234567-0		À la police n° 7654321-0	
Nom du fonds	Montant (\$)	Nom du fonds	Montant (\$)
Fonds à revenu fixe (Laketon) AFA	5,00	Fonds d'obligations internationales (CLI) AFA	1,00
		Fonds mondial équilibré (Mackenzie) AFA	4,00

Pour les clients qui ont des transferts automatiques, la présente section a été améliorée de manière à indiquer plus clairement la provenance et la destination des fonds. Les renseignements relatifs aux substitutions sont présentés de la même façon, au moyen de montants en dollars, de pourcentages de la valeur marchande, de pourcentages de la répartition ou de nombres d'unités, selon ce qu'a choisi le client.

Rééquilibrage automatique

Seuil de rééquilibrage	2,5 % (+/-)
Date de rééquilibrage	21 ^e jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre

Nom du fonds	Répartition cible (%)	Répartition actuelle (%)	Variation (%)
Fonds d'obligations d'État (GIGWL)	999,9	999,999	999,999
Fonds mondial Avenir (Mackenzie)	999,9	999,999	999,999

Le rééquilibrage est une discipline essentielle qui permet aux clients de garder le cap, mais c'est un exercice qui peut exiger beaucoup de temps. L'un des avantages additionnels des fonds distincts de la Canada-Vie est le service sans frais de rééquilibrage automatique dont ils sont assortis. Les clients qui ont choisi cette option verront désormais les renseignements pertinents à ce sujet sur leur relevé, avec un sommaire des répartitions cibles pour chaque fonds et les variations que les clients ont choisies pour garder le cap tout en respectant leur tolérance au risque. Cette section rappellera aux clients les arrangements qu'ils ont pris et éliminera toute confusion quant aux transactions qui pourraient être effectuées au cours de l'année.

Renseignements sur les transactions du 1^{er} jan 2013 au 30 juin 2013

Nom du fonds et date de la transaction	Description de la transaction	Montant avant déductions (\$)	Nombre d'unités ayant fait l'objet de transactions	Nombre d'unités après la transaction x	Valeur unitaire (\$) =	Valeur marchande (\$)
Fonds canadien Harbour (CI) AFA						
1 ^{er} jan 2013	Solde d'ouverture			99 999,999		999 999 999,99
28 jan 2013	Substitution d'un autre fonds	999 999 999,99	99 999,999	99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
28 jan 2013	Substitution d'un autre fonds	999 999 999,99	99 999,999	99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
15 avr 2013	Substitution d'un autre fonds	999 999 999,99	99 999,999	99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
15 avr 2013	Substitution d'un autre fonds	999 999 999,99	99 999,999	99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
28 juin 2013	Substitution d'un autre fonds	999 999 999,99	99 999,999	99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
28 juin 2013	Substitution d'un autre fonds	999 999 999,99	99 999,999	99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
30 juin 2013	Solde de clôture			99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
Fonds d'obligations internationales (CLI) AFA						
1 ^{er} jan 2013	Solde d'ouverture			99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
28 jan 2013	Substitution à un autre fonds	999 999 999,99	99 999,999	99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
15 avr 2013	Substitution à un autre fonds	999 999 999,99	99 999,999	99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
28 juin 2013	Substitution à un autre fonds	999 999 999,99	99 999,999	99 999,999	9 999,99	999 999 999,99
30 juin 2013	Solde de clôture			99 999,999	9 999,99	999 999 999,99

La section qui présente les renseignements sur les transactions ressemble à ce que les clients peuvent voir sur leur relevé actuellement. L'information est présentée pour chaque fonds de manière à détailler toutes les transactions qui ont eu lieu pendant la période couverte par le relevé.

Renseignements sur l'option de garantie de revenu viager

Valeurs de la garantie de revenu viager en date du 2 juil 2013

27 août 2013	Il s'agit de la date d'anniversaire de votre garantie de revenu viager. Tout boni accordé pour retraits reportés ou toute revalorisation du revenu applicables sont calculés annuellement.
Revenu viager individuel	Vous avez choisi un revenu garanti pour vous.
999 999,99 \$	C'est le montant de votre revenu viager. Il s'agit du revenu annuel que vous êtes assuré de toucher aux termes de l'option de garantie de revenu viager.*
Admissible au boni accordé pour retraits reportés	Vous êtes actuellement admissible au boni accordé pour retraits reportés.
712 433,02 \$	Ce montant est la base de retrait du revenu viager. Celle-ci sert à calculer le montant de votre revenu viager (indiqué ci-dessus).
712 433,02 \$	Ce montant est la base du boni sur le revenu. C'est le montant que nous utilisons pour calculer votre boni accordé pour retraits reportés.

Les relevés comportent une nouvelle section pour les clients qui détiennent une police assortie de l'option de garantie de revenu viager. Cette section présente des renseignements importants, comme la date d'anniversaire de la garantie de revenu viager, le montant du revenu viager et l'admissibilité future au boni accordé pour retraits reportés, dans le but d'aider à illustrer la valeur de l'option que vous avez recommandée et le revenu qu'elle procurera au client. Elle contient également des renseignements relatifs au plus récent boni sur le revenu versé au client. Le relevé n'affichera que les transactions qui ont été effectuées avant la date de fin de la période visée par le relevé et qui ont été traitées avant la production de celui-ci.

Renseignements sur les bénéficiaires

Type de bénéficiaire	Nom du bénéficiaire	Pourcentage de répartition (%)*
Bénéficiaire en premier ordre - Révocable	JEANNE LEBLANC	999,999
Bénéficiaire en premier ordre - Révocable	PIERRE LEBLANC	999,999

Dans la nouvelle section sur les bénéficiaires, nous inscrivons jusqu'à dix bénéficiaires en premier ordre et bénéficiaires subsidiaires pour aider le client à veiller à la bonne tenue de son plan successoral. Si nos dossiers font état de plus de dix bénéficiaires – ou s'ils ne font état d'aucun – nous imprimons un message pour l'indiquer clairement. Nous invitons les clients à communiquer avec leur conseiller ou avec notre Centre de service à la clientèle s'ils souhaitent faire modifier les dossiers des polices ou s'ils croient que les renseignements nécessitent une mise à jour ou une correction.

Renseignements additionnels

Garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès

Les primes affectées aux polices avec garantie de 100/100 15 ans ou plus avant la date d'échéance de la garantie seront assorties d'une garantie applicable à l'échéance de 100 pour cent. Les primes affectées à la police moins de 15 ans avant la date d'échéance de la garantie seront assorties d'une garantie applicable à l'échéance de 75 pour cent.

Les primes affectées aux polices avec garantie de 75/100 ou de 100/100 lorsque le plus jeune rentier est âgé de 80 ans ou plus sont assujetties à une garantie applicable à la prestation de décès échelonnée.

La garantie applicable à l'échéance et la garantie applicable à la prestation de décès seront diminuées proportionnellement de tout retrait ou transfert sortant effectué à partir de votre police.

Des messages ponctuels ou personnalisés continuent de figurer au bas des relevés des clients. Ces messages ont souvent pour but d'aider les clients à comprendre les caractéristiques de leur police, d'attirer l'attention sur les changements et exigences réglementaires et de communiquer d'autres renseignements importants au sujet de leur police.

Nos messages sont désormais plus utiles et plus interactifs. Ils peuvent inclure des codes QR qui dirigeront les clients vers des renseignements susceptibles de les aider encore davantage. Les clients qui balaieront l'image au moyen de leurs appareils mobiles pourront accéder à d'importants renseignements, à des vidéos ou à tout autre contenu Web.

Vous avez des questions?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette police, veuillez communiquer avec votre conseiller ou avec notre Centre de service à la clientèle au numéro sans frais qui figure plus bas.

FRANCINE BOLDUC SERVICES FINANCIERS FRANCINE BOLDUC

Adresse : 123, rue Principale
Maville (Québec)
H1H 1H1
Téléphone : 514 123-4567, poste 7788

Gestion du patrimoine

Adresse : 255, avenue Dufferin, bureau T424
London (Ontario) N6A 4K1
Téléphone (sans frais) : 1 888 252-1847
Télécopieur (sans frais) : 1 866 861-9141
Site Web : www.compagnie.com

Cette nouvelle section fournit aux clients les coordonnées complètes des conseillers et du fournisseur de la police de placements, de manière à ce qu'ils aient accès aux meilleures options pour obtenir de plus amples renseignements selon leur province et leur langue. Les relevés contiennent des renseignements plus détaillés sur les options choisies par les clients, ainsi que des renseignements administratifs. Les clients peuvent communiquer avec leur conseiller ou notre Centre de service à la clientèle pour poser leurs questions ou apporter des changements aux renseignements que nous avons au dossier au sujet des caractéristiques, des bénéficiaires, etc.

Ces relevés vous offrent plus d'occasions de rencontrer vos clients.

Parlez en toute confiance des renseignements plus détaillés

sur la police et de la façon dont ils mettent

en valeur votre recommandation.